

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 AVRIL 2021

L'an deux-mil vingt-et-un, le 9 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Hélène SOLIVÉRÈS, Maire.

Étaient présents : Mesdames Marine MAY, Hélène SOLIVÉRÈS et Messieurs Jean-Marie LASFARGUES, Patrick MAGNOL, Guillaume FLOYRAC, Didier GLONER, Valentin MARCILLY, Noël CAMAL, Yann LE DORTZ.

Était excusées : Claire TARDIEU (procuration à Yann Le Dortz), Tania PRUVOST (procuration à Didier Gloner)

Secrétaire de séance : Noël Camal

À l'ouverture de la séance, le compte rendu du dernier Conseil Municipal, en date du 27 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

1/ Vote du Compte administratif 2020

Mme la Maire quitte la salle, et la présentation du compte administratif 2020 est faite par Mme Bouisset (secrétaire de mairie), sous la présidence de Valentin Marcilly, adjoint aux finances. L'explication est donnée en détail, article par article, en fonctionnement et en investissement.

Après présentation des chiffres et des résultats plus qu'encourageants, Mr Marcilly précise que la situation n'était pas aussi rassurante en 2014, des doutes sur la pérennité financière de la commune étant clairement exprimés alors. L'ensemble du Conseil Municipal tient à rendre hommage au travail effectué par l'ancienne équipe municipale qui a su initier un assainissement certain des finances communales, ce qui permet aujourd'hui d'envisager des investissements plus sereinement.

Ce compte administratif 2020 fait apparaître :

- en fonctionnement
 - o dépenses 222.270,39 €
 - o recettes 297.195,46 € (dont 36.770,17 € d'excédent 2019)

- en investissement
 - o dépenses 209.928,07 € (dont 148.917,64 € de déficit 2019)
 - o recettes 253.366,58 €

Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 74.925,07 € et un excédent d'investissement de 43.438,51 €.

Pas de vote pour Mme Solivérès non présente pour cette consultation, ni pour Mr Lasfargues en retard non excusé.

L'assemblée délibérante se prononce favorable à l'unanimité des votants pour ce compte administratif 2020.

2/ Affectation du résultat

Retour en salle de conseil de Mme Solivérès.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit sur le budget de 2021 :

Pour l'excédent de fonctionnement de 74.925,07 € :

- couvrir le besoin net de la section d'investissement 0,00 €
- affecter le reste du résultat en recettes de fonctionnement 74.925,07 €

Pour l'excédent d'investissement de 43.438,51 € :

- affecter ce résultat en recettes d'investissement 43.438,51 €

Pas de vote pour Mr Lasfargues en retard non excusé.

L'assemblée délibérante se prononce favorable à l'unanimité des votants pour l'affectation du résultat.

3/ Vote du Budget Prévisionnel 2021

En accord avec Mme Solivérès et sous la présidence de celle-ci, Mme Bouisset présente et détaille, article par article, en fonctionnement et en investissement les propositions pour le Budget Prévisionnel de l'année 2021. Les balances « dépenses / recettes » devant être à l'équilibre, cette présentation débute par de détail des recettes prévisionnelles.

Le budget prévisionnel de 2021 s'équilibre de la manière suivante :

| | |
|---|---------------------|
| En section de fonctionnement à la somme de : | 321.418,95 € |
| Dont : Total des dépenses prévisionnelles : | 321.418,95 € |
| Total des recettes prévisionnelles : | 246.493,88 € |
| Résultat de fonctionnement reporté (excédent) : | 74.925,07 € |
| En section d'investissement à la somme de : | 107.923,00 € |
| Dont : Total des dépenses prévisionnelles : | 89.923,00 € |
| Restes à réaliser : | 18.000,00 € |
| Total des recettes prévisionnelles : | 64.484,49 € |
| Résultat d'investissement reporté (excédent) : | 43.438,51 € |
| Soit un budget global de : | 429.341,95 € |

Après délibération, l'assemblée se prononce comme suit :

- **10 votes favorables**
- **0 abstention**
- **1 contre** (Mr Lasfargues)

4/ Vote des taux de Fiscalité Direct Locale 2021

Après étude d'un document fourni par la Direction Départementale des Finances Publiques, notifiant la prévision des taxes directes locales pour 2021 :

| TAXES | BASES 2021 | TAUX 2021 PROPOSES | PRODUIT FISCAL ATTENDU 2021 |
|------------------------|------------|--------------------|-----------------------------|
| Taxe foncière bâti | 229.600 | 49,28 | 113.147 |
| Taxe foncière non bâti | 5.800 | 259,38 | 15.044 |
| TOTAL | | | 128.191 |

Il est proposé au conseil de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux proposés pour l'année 2021.

Après délibération, l'assemblée se prononce comme suit :

- **11 votes favorables**
- **0 abstention**
- **0 contre**

5/ Adoption des nouveaux statuts du SIFA

Mr Magnol nous présente les nouveaux statuts du SIFA à approuver. Il nous fait remarquer quelques modifications :

- en cas d'absence ou d'indisponibilité, les délégués SIFA peuvent donner pouvoir à d'autres délégués SIFA d'autres communes. Ceci sans doute pour faciliter l'obtention du quorum pour les validations des décisions prises,
- tenue d'une réunion au moins une fois par trimestre, afin de ne pas trop charger les ordres du jour,
- nomination d'un troisième Vice-président.

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur l'existence ou non de compte rendu des réunions. Mr Magnol se renseignera et fera retour au prochain conseil.

Après délibération, l'assemblée se prononce favorable à l'unanimité pour les modifications des statuts.

6/Aliénation chemin rural La Borde Rouge et vente de la parcelle créée

Au terme de l'enquête publique, Mme la Maire lit le rapport du commissaire enquêteur, Mr Stambouli, remis en main propre à la mairie le 29 mars 2021.

Toutes les procédures ont été scrupuleusement respectées (informations, permanences, ...) et conformes aux prescriptions réglementaires.

Le commissaire enquêteur remet donc un rapport favorable au projet d'aliénation du chemin rural.

Le coût de l'enquête publique et des annonces officielles s'élevant à 1 578,95 €, Mme la Maire propose que la parcelle créée soit cédée au montant de 1600,00 €.

Après délibération, l'assemblée se prononce comme suit :

- **11 votes favorables**
- **0 abstention**
- **0 contre**

7/ Questions Diverses

- Mr Gloner, reprenant une idée de Mme Pruvost, évoque la possibilité d'une permanence « conviviale » de conseillers municipaux qui pourrait se tenir à la Mairie le dimanche matin. Cela pourrait permettre à certains administrés d'échanger avec leurs élus. Ces « permanences » se tenaient il y a quelques années...

Après échanges, il apparaît que les moyens de communications ayant changés, (site internet, newsletters, boîte mail « contact » réactive), les échanges sont plus faciles aujourd'hui. De plus, la mairie n'est peut-être pas le lieu le mieux adapté à ces rencontres. La salle polyculturelle serait plus appropriée. Mme Solivérès annonce qu'elle ne pourra pas assister à ces « permanences », mais propose à Mr Gloner de faire une proposition factuelle de lieu, et de déroulement de ces rencontres. Plusieurs conseillers se déclarent disponibles pour un test sur quelques journées.

- Achat rétroprojecteur. Mme la Maire propose l'achat d'un rétroprojecteur pour faciliter les présentations au Conseil Municipal et aux administrés. Mr Camal étudiera le marché et la faisabilité de l'installation (fixe, mobile, avec ou sans écran).
- Déploiement de la fibre optique. Le déploiement est en cours et l'achèvement au niveau local est prévu pour le 2ème semestre 2021. Les poteaux posés respectent la pérennité des oiseaux. En cas de dysfonctionnement des équipes d'installations, Mme Solivérès demande à tous de lui remonter ces informations.
- Bassin lavoir. Le sujet est suivi et une visite sur site du BRGM (bureau de recherches géologiques et minières) est à programmer.
- Maison Croisilles. Cet investissement pourrait rentrer dans le cadre de la revitalisation des bourgs et bénéficier d'importantes subventions. Le projet a été qualifié de « très intéressant » par les interlocuteurs-décideurs à qui il a été présenté. Il convient de structurer ce projet plus en détail et en coût. Un groupe de travail est donc constitué de certains conseillers municipaux. Une visite sur site sera bientôt organisée.
- Agrandissement cimetière. Le sujet sera à l'étude après les procédures en cours de reprise des concessions.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE.
Fin de séance 22h15**

À LABASTIDE DU VERT,
Le 10 avril 2021

**La Maire,
Hélène SOLIVÉRÈS**